

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 209

présenté par

M. de Courson, M. Bataille, M. Castiglione, M. Warsmann, Mme Youssouffa, M. Huwart,
M. Mathiasin, M. Mazaury, Mme Sanquer, M. Serva, M. Viry et M. Taupiac

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.